



Mission Transitions-nature en ville et politique cyclable

Décision n° 2024-357

Objet : Convention de prêt d'un triporteur au Centre Social et Culturel des Blagis

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Centre Social et Culturel des Blagis a été lauréat pour le projet « Un vélo cargo pour le CSCB »,

Considérant que la Ville a financé un triporteur afin que les membres du Centre Social et Culturel des Blagis puissent mettre à bien ce projet,

APPROUVE la convention de prêt d'un triporteur au Centre Social et Culturel des Blagis situé au 2 rue du Docteur Roux 92330 SCEAUX dans le cadre de la quatrième édition du budget participatif de la Ville dédiée à la transition écologique.

DECIDE de la signer.

PRECISE que le prêt est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 12 ans maximum, révoquant par chacune des parties si elles le jugent opportun.

Fait à Sceaux, le 25 novembre 2024





Philippe LAURENT